

 **Intervenante certifiée INRS - 20 ans d'expérience**

Objectifs de la formation :

- Être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident, et, en matière de prévention, de mettre en application ses compétences au profit de la santé au travail, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées par le référentiel de l'INRS

Public concerné : Tout public

Méthode proposée :

Exposés, démonstrations et échanges
Simulations et cas concrets (mises en situation)
Aide-Mémoire SST remis à l'issue du stage

Prérequis : Aucun

Mise à disposition matériel :

Mannequins : adultes – enfants – nourrissons avec peaux de visage individuelles
Un défibrillateur de formation
Tapis / Maquillages et accessoires divers pour simulation

Modalités de certification :

Les critères figurent sur une grille de certification individuelle (doc INRS).
Le certificat est obtenu dès lors que le stagiaire a participé activement à toute la formation et a acquis l'ensemble des compétences.

Durée :

2 jour, soit 14 heures de formation
9h à 12h30 et de 14h à 17h30

Dates :

- 22 et 29 juin 2021
- 30 septembre et 7 octobre 2021
- 25 novembre et 2 décembre 2021

Possibilité de sessions intra entreprise

Lieu de la formation :

CCI Dordogne, Pôle Interconsulaire - Cré@Vallée Nord,
295 Boulevard des Saveurs - 24460 COULOUNIEUX
CHAMIERES

Accessibilité :



Coût pédagogique

320 € net de taxe (non soumis à TVA)

Programme

► Intervenir face à une situation d'accident

- Situer le cadre juridique de l'intervention du SST
- Réaliser une protection adaptée
- Examiner la victime avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir
- Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou de l'établissement
- Secourir la ou les victimes de manière appropriée

► Mettre ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise

- Situer le rôle du SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- Contribuer à la mise en œuvre d'action de prévention
- Informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la situation dangereuse repérée.

► Prévenir des risques de transmission du COVID-19.

- les mesures barrières au travail,
- le lavage des mains à l'eau et au savon ou par friction hydroalcoolique,
- comment porter correctement un masque et le retirer,
- comment mettre des gants et les retirer,
- conduite à tenir en entreprise en cas de suspicion de COVID-19,
- l'adaptation des gestes de secours et des conduites à tenir pour prévenir les risques de transmission lors d'une intervention.

► Evaluation des SST (conformément au référentiel de compétence V7 - 01/2020)

Au cours de la formation les évaluations formatives permettent d'évaluer la progression des stagiaires.

Contact :

Béatrice SAVY
05 53 35 80 54
b.savy@dordogne.cci.fr